

Chaudière à granulés auto-nettoyante OptiPellet Connect



Sommaire

A Lire en priorité	2
Normes applicables.....	2
Gamme.....	3
Combustible autorisée.....	3
Informations générales	4

Tableau de bord et pilotage avec régulation.....	5
Mise en route et conduite de la chaudière...	6
Entretien	10
Que faire, si ... ?	11

Notices associées

Produit	Emplacement
Régulation RC7	Dans le colis de la chaudière

***Ce document est destiné à l'utilisateur.
Lire attentivement les instructions de ce manuel avant d'utiliser cet appareil.
La notice fait partie intégrante du produit.***

A lire en priorité



Ce symbole indique la présence d'un message important auquel il faut prêter la plus grande attention. Le non respect des instructions peut provoquer des dommages aux personnes et/ou au module hybride

Une note qui réclame une attention particulière est mise en évidence par un **“texte en gras”**

Avertissements

- Dès la livraison de l'appareil, il est impératif de le déballer immédiatement pour s'assurer que ni le produit, ni ses accessoires, n'ont subi de dommages lors du transport. En cas de dégradation, il est nécessaire de faire des réserves directement auprès du chauffeur en les portant sur le bordereau de transport. Des photos prises à la réception peuvent nous être envoyées également. Il est nécessaire de vérifier aussi que le colis est complet. La société PERGE ne pourra être tenue pour responsable en cas de dégradation ou de manquant lors du transport.
- La notice d'utilisation fait partie intégrante du produit. Elle doit toujours l'accompagner et ce, même en cas de cession à un autre propriétaire. En cas de perte, elle est disponible auprès du service d'assistance technique de la société PERGE.
- L'installation des produits PERGE doit être réalisée par un professionnel chauffagiste disposant des assurances RC Professionnelle et Décennale. Une attestation d'assurance doit être produite par l'installateur à son client lors de la remise du devis. La mise en service doit être effectuée par le chauffagiste ou un tiers compétent et un PV de mise en route doit être remis à l'utilisateur.
- Les produits PERGE doivent être installés conformément aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur.
- Les produits PERGE sont des appareils de chauffage. Ils ne doivent être alimentés qu'avec le combustible prévu dans la rubrique «Caractéristiques techniques» de la notice technique. La société PERGE décline toute responsabilité contractuelle et extra contractuelle en cas de dommages causés aux personnes, aux animaux ou aux biens suite à l'utilisation d'un autre combustible que celui indiqué dans la notice, à une mauvaise installation, à de mauvais réglages, à un manque d'entretien ou à une mauvaise utilisation.
- Les entretiens périodiques de l'appareil, des conduits de fumée et des conduits de raccordement sont primordiaux et obligatoires pour le fonctionnement en toute sécurité des pompes à chaleur hybride PERGE. Ces entretiens sont imposés par la réglementation et doivent être effectués conformément aux indications de la notice technique. La mise en place de ces entretiens est de la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Le défaut d'entretien peut conduire à l'annulation de la garantie.
- En cas de problème sur un appareil, il est nécessaire de faire appel à un professionnel compétent avant toute remise en route.
- PERGE, exploitant en permanence les fruits de ses incessants efforts de recherche, se réserve le droit de modifier les caractéristiques de ses produits, sans être pour autant dans l'obligation d'apporter ces modifications aux produits existants ou déjà livrés.

Consignes et règles de sécurité

- Avant la mise en œuvre d'un produit PERGE, il est indispensable pour l'installateur d'avoir pris connaissance de l'ensemble de la notice technique. La société PERGE décline toute responsabilité en cas de mauvaise installation, défaut d'entretien ou mauvaise utilisation de ses produits.
- L'appareil doit être installé dans un local spécifique prévu à cet effet.
- Il est strictement interdit de laisser accéder au local chaufferie ou au lieu de stockage du combustible des enfants ou des personnes présentant un handicap incompatible avec une utilisation en toute sécurité du produit.
- Il est interdit de stocker des objets inflammables (bidon de combustible...) ou explosif (bouteille de gaz...) dans le local où est installé l'appareil.
- Le stockage du combustible se fera dans le respect de la réglementation en vigueur le concernant.
- Il est interdit de tirer, de débrancher ou de tordre les cordons électriques de l'appareil, même si celui-ci est débranché du réseau d'alimentation électrique.
- Aucune modification ne pourra être effectuée sur les produits PERGE. En particulier les organes de sécurité et de régulation ne pourront être modifiés.
- Durant la période d'utilisation, un appareil peut présenter des parties très chaudes et ce, plusieurs heures après son utilisation. Il est interdit de le toucher sans protection avant qu'il ne soit complètement froid.
- En cas de présence d'eau dans le local chaufferie, l'alimentation électrique doit être coupée pour éviter tout risque d'électrocution.
- Il est interdit d'obstruer partiellement ou totalement les ventilations haute et basse du local chaufferie. Ces ouvertures sont réglementaires et permettent le bon fonctionnement de l'appareil en toute sécurité.
- Le produit doit être installé dans un local couvert et fermé. La température de ce local ne doit pas pouvoir descendre sous les 7°C quelle que soient les circonstances. Ceci permettra entre autre d'éviter tout risque de gel.
- L'emballage devra être déposé en déchetterie en conformité avec les réglementations locales.
- Les outils fournis sont destinés à l'usage exclusif de l'appareil.
- En cas de sorties inhabituelles de fumées dans le local chaufferie, il est nécessaire d'aérer le local, de laisser l'appareil s'éteindre et de faire appel à un professionnel pour déterminer les raisons de ce dégagement. Il est interdit d'utiliser un appareil électrique dans les pièces concernées par ce dégagement de fumée. Si ce dégagement est très important, appelez les secours.

Protection contre le gel



Protection de l'installation

Afin de protéger efficacement votre installation contre le gel, il est recommandé de prévoir l'adjonction, par un professionnel, d'un produit antigel en respectant les préconisations du fabricant de ce produit.

Normes et réglementations applicables



L'installation, la mise en service, l'entretien et l'utilisation du produit PERGE objet de la présente notice relèvent de différentes normes et réglementations en vigueur, qu'elles soient européennes, nationales ou locales. Il est de la responsabilité de l'installateur et de l'utilisateur de les connaître et de les respecter sans que PERGE ne soit tenu de les énumérer.

Toutefois nous insistons auprès du professionnel pour qu'il porte une attention particulière sur les documents réglementaires suivants :

- DTU 24.1 - Travaux de fumisterie - Systèmes d'évacuation des produits de combustion desservant un ou des appareils
- EN13384-1 - Conduits de fumées - Méthode de calcul thermo-aéraulique - Partie 1 : conduits de fumées ne desservant qu'un seul appareil à combustion

Outre ces normes et réglementations, PERGE, en tant que constructeur du produit, peut avoir des exigences techniques supplémentaires. Dans ce cas, elles figureront au chapitre « Exigences techniques du constructeur PERGE ».

Cher client,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en faisant l'acquisition de notre matériel . Ce manuel a pour but de vous informer des règles à respecter afin d'utiliser au mieux les capacités de votre produit ainsi que de vous conseiller dans les processus de contrôles et de précautions d'emploi. Lisez attentivement cette notice et observez scrupuleusement les conseils qui vous sont donnés.

Exigences techniques du constructeur PERGE

Avant l'installation:

- Lors d'une installation en remplacement d'une chaudière ou de tout autre appareil de chauffage hydraulique existant, il est obligatoire de procéder au rinçage de l'installation afin d'évacuer les boues qui auraient pu s'accumuler.

Mise en place de l'appareil :

- Respecter une distance de 50 centimètres à l'arrière de la chaudière et d'un passage d'homme sur un côté au moins et de 5 centimètres de l'autre côté pour les interventions techniques.

Raccordement des fumées :

- Compte tenu des hautes performances des chaudières PERGE, il est obligatoire de tuber le conduit de fumée dans le respect de la réglementation en vigueur.
- Tirage de cheminée requis : 16 ± 4 Pa**
- La mise en place d'un modérateur de tirage est obligatoire

Combustible :

- Le combustible doit répondre aux exigences fixées dans le paragraphe ci-après "Combustible autorisé pour la chaudière"
- Le granulé doit être stocké à l'abri de l'humidité.

Raccordements hydrauliques :

- Un dispositif d'expansion fermé sous pression d'azote correctement dimensionné, doit être mis en place sur l'installation
- La soupape de sécurité thermique est obligatoire
- L'installation d'une bouteille de mélange est recommandée :
 - 200 litres pour OptiPellet 12, 17 et 23
 - 300 litres pour OptiPellet 33 et 45

Raccordement électrique :

- La tension d'alimentation de l'appareil doit être comprise entre 210 et 250 V.
- L'appareil et ses accessoires doivent être raccordés avec un câble 3G2,5mm² et une protection de 10 A.
- L'alimentation électrique de l'appareil et de ses accessoires doit être raccordé à la terre de l'habitation. La qualité de la terre de l'alimentation électrique doit être confirmée par l'utilisateur.

Combustible autorisé pour la chaudière

N'utiliser comme combustible que du **granulé de diamètre 6 mm certifié EN+ catégorie A1, NF Granulés Bois Qualité Haute Performance ou DIN+**, celui-ci doit être stocké dans un environnement sec pendant maximum une année. **Tout autre combustible est interdit.** Le tableau ci-dessous reprend les caractéristiques principales de ces certifications :

Diamètre D	mm	$D = 6 \pm 1$
Longueur L	mm	$3,15 \leq L \leq 40$
Humidité	% en produit humide	< 10
Cendres	% en produit sec (1)	$\leq 0,7$
Résistance mécanique , DU	% en masse	$\geq 97,5$
Quantité de fines	% en masse	≤ 1
Additifs, c	% produit sec	< 2

Pouvoir calorifique inférieur Q à réception	MJ/kg kWh/kg	$16,5 \leq Q \leq 19$ $4,6 \leq Q \leq 5,3$
Masse volumique apparente	kg/m ³	> 600
Azote, N	% produit sec	< 0,3
Soufre, S	% produit sec	< 0,03
Chlore, Cl	% produit sec	< 0,02

Informations générales

Les chaudières à granulés auto-nettoyantes OptiPellet utilisent comme combustible le granulés de bois (voir caractéristiques du combustibles dans le tableau des caractéristiques techniques). Elles assurent le chauffage uniquement ou le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire (à l'aide d'un préparateur ECS externe non fourni).

Organes de sécurité

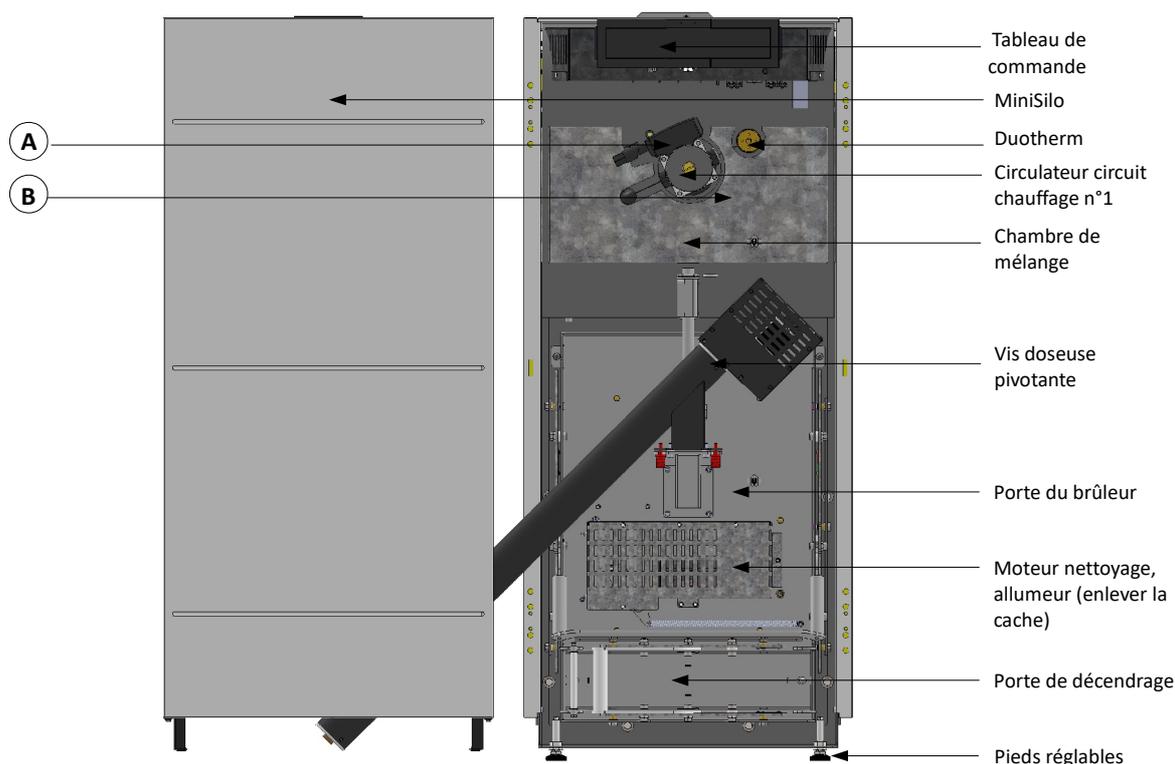
Les chaudières à granulés **OptiPellet** sont équipés des organes de sécurité suivants :

- **Thermostat de sécurité chaudière à réarmement manuel** : Le thermostat de sécurité stoppe totalement le fonctionnement de la chaudière lorsque celui-ci atteint une température supérieure à 110°C.
- **Sécurité brûleur** : lorsque le brûleur est en défaut, le voyant d'état s'allume en rouge en continu.
- **Pressostat de sécurité** : Le pressostat stoppe l'alimentation de granulés en cas de perte de l'amenée d'air de combustion (défaut d'extracteur, encrassement grave...

Dimensions de la chaufferie

IMPORTANT : Il est impératif de prévoir un espace suffisant autour des OptiPellet afin de permettre la mise en place et les opérations d'entretien courant.

Description de la chaudière



1 – Thermostat de sécurité chaudière à réarmement manuel (110°C) :
Le bulbe doit être placé dans le doigt de gant B.

2 – Thermostat de contrôle du primaire chaudière :
Le bulbe doit être placé dans le doigt de gant A.

3 – Thermostat de réglage chaudière :
Le bulbe doit être placé dans le doigt de gant B.

4 – Thermomètre de température chaudière de départ :
Le bulbe doit être placé dans le doigt de gant A.

Purge de l'installation de chauffage

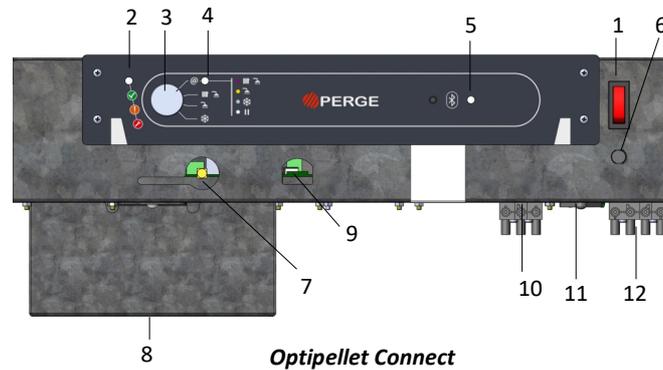
 **Toute installation de chauffage doit être impérativement et parfaitement purgée. Dans le cas où cette opération ne serait que partiellement ou pas du tout réalisée, des dysfonctionnements importants se produiront (absence de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, bruits dans l'installation, etc...). Cette purge doit être effectuée par les organes (purgers) prévus à cet effet, sur la chaudière comme sur l'installation.**

Le remplissage de l'installation doit se faire de façon lente et progressive, jusqu'à une pression de 2 bar maxi.

Afin de réaliser correctement la purge, procéder de la manière suivante :

- circulateur arrête, pression d'installation a 2 bars.
- ouvrir le purgeur d'un radiateur jusqu'à élimination totale de l'air. Recommencer l'opération, radiateur après radiateur.
- la purge terminée, remettre la pression entre 1 et 2 bars. Au cours de la purge, veiller a maintenir une pression de 2 bars, afin de procéder a une bonne évacuation de l'air.
- Si cela s'avère nécessaire, renouveler l'opération après quelques jours de fonctionnement (toujours circulateur arrêté).

Tableau de bord et pilotage avec régulation



- 1 - Marche / Arrêt
- 2 - Voyant d'état :

- Vert → **Ok** : l'appareil fonctionne normalement
- Orange → **Anomalie** : l'appareil continue de fonctionner mais une correction est nécessaire
- Rouge → **Défaut** : l'appareil est arrêté



Nota : En cas de voyant d'état Orange ou Rouge, se reporter au menu « Mesures avancées » - sous-menu « Etat des sécurités » pour connaître le composant en anomalie ou en défaut. Corriger ou faire appel à un professionnel pour rétablir la situation.

- Fixe : La production d'énergie est arrêté (brûleur, pompe à chaleur,...). Les besoins de l'habitation sont satisfaits.
- Clignote : La production d'énergie est en marche (brûleur, pompe à chaleur,...). L'habitation a des besoins à satisfaire.

3 – Bouton de sélection de mode

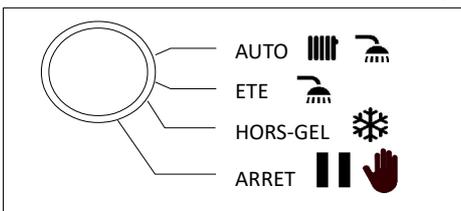
Via internet (Bouton sur la position @)

L'appareil fonctionne selon les modes ci-après. Le voyant 3, par sa couleur, indique le mode sélectionné. Le changement de mode se fait par l'application MyPerge.

Violet	AUTO	Chauffage (aux consignes de température Confort et Eco) + Eau Chaude Sanitaire
Jaune	ETE	Eau Chaude Sanitaire uniquement. Pas de chauffage.
Bleu pale	HORS-GEL	Chauffage uniquement (à la consigne de température Hors-Gel). Pas d'E.C.S.
Blanc	VEILLE	Ni chauffage, ni ECS. Attente de consigne de l'application (via internet uniquement)

Via Bluetooth (autres positions que @ voir ci-après)

Le changement de mode se fait directement par le bouton de sélection en basculant vers les positions ci-après. Dans ce cas, l'appareil n'est pas connecté via internet. Les modes suivants sont possibles :



- 4 - Voyant de fonctionnement de l'appareil lorsque connecté via internet (voir couleur dans le tableau des modes de fonctionnement via internet ci-dessus)
- 5 - Voyant de mode de connexion à la chaudière :

Via internet (Bouton 2 de sélection de mode sur la position @)

- Violet (1 impulsion toutes les 10 secondes) → la connexion internet est opérationnelle.
- Rouge → l'appareil est en cours de connexion internet ou la connexion internet est interrompue.

Via Bluetooth (Bouton 2 de sélection de mode sur toute autre position que @)

- Bleu clignotant → en attente de la connexion Bluetooth d'un appareil
- Bleu fixe → un appareil est connecté via Bluetooth

En cas de changement de mode de fonctionnement (passage de Bluetooth à internet ou inversement), il est nécessaire de relancer l'application MyPerge sur le smartphone en choisissant le mode approprié de connexion, via internet ou via Bluetooth. Pour cela, se reporter au chapitre concernant l'application MyPerge

- 6 - Thermostat de sécurité à réarmement manuel (retirer le bouchon pour accéder à la tige de réarmement)
- 7 - Branchement de l'antenne radio (sondes extérieur et ambiance)
- 8 - Boîtier de carte sonde Lambda
- 9 - Lecteur carte SD
- 10 - Branchement du câble d'allumeur
- 11 - Branchement du câble de vis de granulés
- 12 - Branchement du câble de moteur de nettoyage brûleur

Mise en route et conduite de la chaudière

Sondes de température – OptiCondens Connect

Le contrôle des températures (extérieure et ambiance) se fait au moyen de sondes à liaison filaire ou radio.

Dans le cas des sondes radio, l'alimentation électrique est assurée par 2 piles AAA fournies.



Sonde extérieure filaire



Sonde extérieure radio
Sonde d'ambiance filaire ou radio

La sonde d'ambiance, filaire ou radio, existe aussi avec un bouton de réglage de la température de confort (de 12° à 25°). Cela permet de régler cette température directement depuis la sonde sans avoir besoin de se connecter avec son smartphone.



Téléchargement de l'application MyPerge

L'application MyPerge est l'outil de pilotage de votre appareil.

Il est possible de l'installer sur votre smartphone ou sur une tablette.

Elle est disponible sous Android ou iOS (Apple) sur les « stores » (Google Playstore pour Android, App Store pour Apple).

Une fois l'application téléchargée, vous pouvez vous connecter localement via Bluetooth sans démarche particulière. Si vous souhaitez accéder à votre appareil via internet, il faut, pour des raisons de sécurité, procéder préalablement à votre inscription sur notre serveur. Pour cela, vous pouvez nous contacter à connect@perge.fr ou vous adresser à votre installateur pour qu'il réalise cette opération.



Connexion via Bluetooth



1. Tourner le bouton de réglage du tableau de commande sur une position **autre** que internet « @ ».

Le voyant 4 de mode de connexion clignote Bleu.



2. Activer Bluetooth sur votre téléphone. Lancer l'application et cliquer sur « Se connecter via Bluetooth » puis sur « Piloter une chaudière ».



3. Sélectionner le mode **Uti** et saisir le mot de passe **12345678**



4. En Bluetooth, seul les appareils à proximité sont visibles. Choisir votre appareil.

Le voyant 4 de mode de connexion est allumé Bleu fixe.

Connexion via internet



1. Tourner le bouton de réglage du tableau de commande sur la position internet « @ ».

Le voyant 4 de mode de connexion clignote Violet de façon brève toutes les 10 secondes.



2. Lancer l'application. S'assurer que « Se connecter via Bluetooth » n'est pas activé (bouton à gauche), puis choisir « Piloter une chaudière ».



3. Renseigner votre identifiant et votre mot de passe reçu dans le mail de bienvenue de Perge. Vous pourrez le changer une fois la connexion établie.



4. Choisir votre appareil dans la liste des appareils proposés.

Mise en route et conduite de la chaudière

Tableau de bord

Température mesurée → 20.7 °C

Température demandée → 45.0 °C

Ce libellé nous indique dans quel état se trouve notre appareil (normal, anomalie ou défauts) → Fonctionnement normal

Une indication si le circulateur du circuit en question est activé → [Play icon]

Informations importantes comme la T° extérieure, la T° primaire, T° départ, Loi d'eau, pression.

L'actualisation se fait automatiquement toutes les 10 secondes

Changement de mode → [Changer le mode button]

Les actionneurs qui tournent en réel à l'instant où on est connecté → [Play icon]

Menu de l'application → [Menu button]

Choix du mode de chauffage

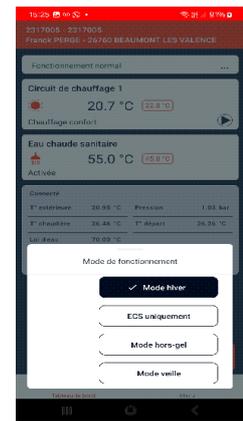
Les modes de chauffage possibles sont décrits en page 6 dans l'explication du bouton 2 de sélection de mode. Le choix du mode de chauffage se fait de 2 façons différentes selon que l'on est connecté via Bluetooth ou via internet.

Via Bluetooth :

Directement par positionnement du bouton 2 de sélection de mode (voir page 6)

Via internet :

En sélectionnant le bouton « Changer le mode » sur le tableau de bord. L'application propose alors l'écran de choix ci-contre. Le mode en vigueur apparaît avec une icône noire sur fond clair. Le choix d'un autre mode est effectif dès sa sélection. L'application revient alors au tableau de bord.



Réglage des températures

Aller à « Menu » puis « Réglage des températures »

- Pour chaque circuit de chauffage :
 - la température Eco qui correspond à la température de consigne pendant les périodes Eco en mode automatique (de 12 à 25°C).
 - la température Confort qui correspond à la température de consigne pendant les périodes Confort en mode automatique (de 12 à 25°C).
- La température Hors-Gel qui correspond à la température de consigne lorsque le mode Hors-Gel est activé (de 5 à 15°C).
- La température eau chaude sanitaire qui correspond à la température à laquelle l'eau doit être chauffée (de 40 à 65°C).

On obtient cet écran où on va pouvoir régler différentes choses

Réglage de la T° Eco → 18.0 °C

Réglage de la T° Confort → 20.5 °C

Réglage de la T° ECS → 45.0 °C

Réglage de la T° Hors-gel → 12 °C

Mise en route et conduite de la chaudière

Réglage des températures (suite)

Vous pouvez également régler les température à partir du tableau de bord :

En cliquant sur le circuit de chauffage 1 par exemple



On obtient cet écran où on va pouvoir régler différentes choses



Les infos sur le circuit 1 :
- T° mesurée
- Etat du circulateur (ON ou OFF)

Réglage de la T° Eco

Réglage de la T° Confort

Programmation d'un circuit de chauffage

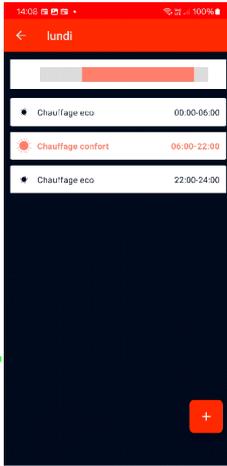
Une fois le réglage des températures effectué, la programmation d'un circuit de chauffage permet d'affecter la température Confort et la température Eco de ce circuit à des plages horaires pour chaque jour de la semaine. Cette programmation est opérationnelle lorsque le mode de chauffage « Auto » est activé.

Pour cela, à partir du **tableau de bord**, cliquer sur le circuit de chauffage à programmer et choisir un jour pour programmer. Puis « **Ajouter une plage de chauffage** ». Indiquer le mode à appliquer ainsi que les heures concernées et valider.

En cliquant sur le circuit de chauffage 1 par exemple



On obtient cet écran où on va pouvoir régler différentes choses



Recopier la programmation d'une journée sur d'autre jour de la semaine

Pour un circuit de chauffage donné, il est possible de recopier la programmation d'un jour sur d'autre jour de la semaine.

Pour cela, à partir du **tableau de bord**, cliquer sur le circuit de chauffage concerné et choisir un jour programmé. Choisir l'icône « + » puis cliquer sur l'icône de recopie située en haut à droite de l'écran 

Cocher ensuite les jours sur lesquels vous souhaitez appliquer la même programmation puis choisir « **Recopier** ».

Utiliser 3 fois <-- pour ressortir de la recopie, puis du jour programmé, puis du « **Planning de chauffage** ». Une fois revenu sur l'écran « **Programmer cette zone** », enregistrer définitivement la programmation en choisissant « **Valider** ». Le message « **Succès : Mise à jour effectuée** » confirme que la programmation a bien été prise en compte.

Mise en route et conduite de la chaudière

Menu « Paramètres »

Sous-menu « Autres paramètres »

Permet de paramétrer :

- la langue de l'application
- quand l'avertisseur sonore situé sur la chaudière doit s'enclencher. 3 possibilités :
 - 1 – Jamais
 - 2 – Lorsqu'une anomalie est détectée (voyant d'état 1 allumé Orange)
 - 3 – Lors d'un défaut sur la chaudière (voyant d'état 1 allumé Rouge)

Sous-menu « Connexion au serveur »

Adresse IP de la chaudière, donnée par le routeur (DHCP). Sinon saisir l'adresse IP	Si curseur sur la gauche, adresse IP générée par le routeur. Si curseur à droite, adresse IP fixe et donc à saisir manuellement.
Si curseur à droite et donc IP fixe sélectionnée	
Adresse IP de la chaudière	Format xxx.xxx.xxx.xxx
Adresse IP de la passerelle	Format xxx.xxx.xxx.xxx
Masque de sous-réseau	Format xxx.xxx.xxx.xxx

Menu « Mesures et actionneurs »

Permet de savoir si les accessoires suivants sont activés au moment où l'on regarde :

- l'allumeur
- le bi granulés
- l'extracteur
- les circulateurs de chauffage

Menu « Anomalie et défaut »

Permet de connaître la présence d'une anomalie ou d'un défaut sur un des composants.

Couleur jaune : anomalie

Couleur rouge : défaut, nécessite d'une intervention

Arrêt de la chaudière

Si vous souhaitez arrêter la chaudière pour différentes raisons (révision, autres,...), il est impératif de respecter une procédure d'arrêt stricte. En effet, avant de couper l'alimentation électrique de la chaudière, il convient de s'assurer que la chaudière n'est pas en fonctionnement.

Si la chaudière est connectée à internet, passer le mode de chauffage sur « Mode veille ».

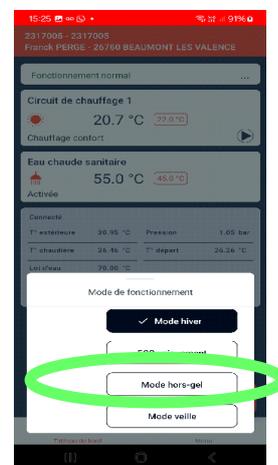
Si la chaudière est connectée en Bluetooth, tourner le bouton de commande sur « Arrêt ».

Absence prolongée – maintien de l'installation « hors-gel »

En cas d'absence prolongée, l'installation peut être placée en mode « hors-gel ».

Dans ce mode :

- La production d'eau chaude sanitaire n'est pas assurée
 - Le chauffage est assuré à une température spécifique définie dans le menu Réglage des températures.
- Pour réactiver ce mode, procéder de la façon suivante :
- Si la chaudière est connectée à internet (bouton sur la position @), passer le mode de chauffage sur « hors gel »
 - Si la chaudière est connectée en Bluetooth, tourner le bouton sur la position hors gel.



Entretien courant

Le bon fonctionnement de votre appareil nécessite de la part de l'utilisateur un entretien courant suivi et périodique. Une révision annuelle d'entretien doit être effectuée par un professionnel qualifié.

Les opérations d'entretien courant incombant à l'utilisateur sont les suivantes :

Décendrer la chaudière selon la fréquence ci-après

- OptiPellet 12 : tous les 750 kg de granulés consommés
- OptiPellet 17 : tous les 750 kg de granulés consommés
- OptiPellet 23 : tous les 1,500 kg de granulés consommés
- OptiPellet 33 : tous les 2,000 kg de granulés consommés
- OptiPellet 45 : tous les 3,000 kg de granulés consommés

Effectuer la procédure d'arrêt de la chaudière avant de couper l'alimentation électrique :

Il convient de s'assurer que la chaudière n'est pas en fonctionnement. Si tel est le cas, il faut couper la consigne et attendre l'exécution de la phase de post-ventilation puis de nettoyage, pour obtenir un arrêt propre et complet de la chaudière. Pour cela :

Si la chaudière est connectée à internet, passer le mode de chauffage sur « Mode veille ».

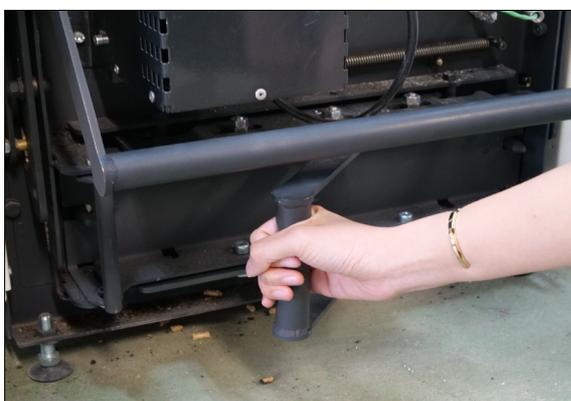
Si la chaudière est connectée en Bluetooth, tourner le bouton de commande sur « Arrêt ».



Tourner le bouton vers la position Arrêt



Ouvrir la porte de façade



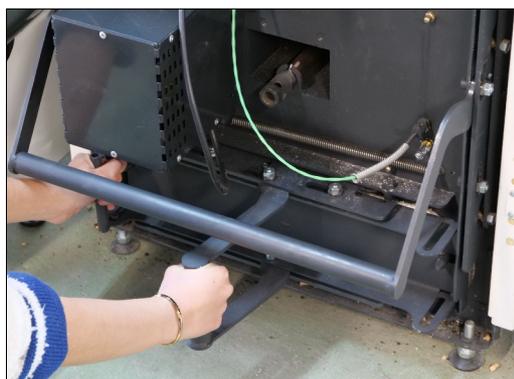
Tirer le poignet de la porte de décendrage



Tirer la porte pour l'ouvrir

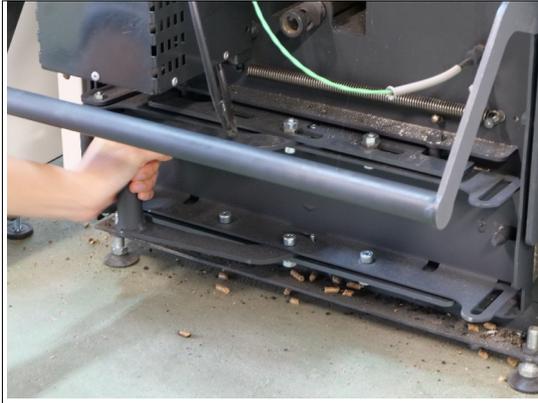


Utiliser la pelle fournie pour enlever des cendres. Vous pouvez également passer l'aspirateur dans le cendrier

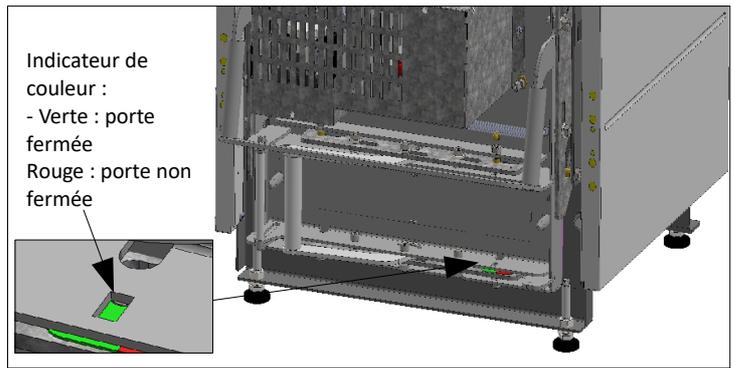


Refermer la porte de décendrage

Entretien courant (suite)



Pousser le poignet à fond pour verrouiller la porte. L'indicateur de couleur doit être 100% verte



Outre les opérations liées à l'entretien de votre appareil lui-même, nous attirons votre attention sur la vérification impérative du vase d'expansion et du réajustement de sa pression si nécessaire. Le non-respect ou l'absence des règles élémentaires d'entretien, et toute intervention inappropriée sur la chaudière ou ses accessoires, entraînent de facto l'extinction de tout recours en garantie.

Que faire, si ... ?

Interruption totale de fonctionnement.

Vérifier les bonnes positions des vannes et boutons de commande comme décrit au paragraphe "Vérifications avant mise en service de la chaudière".

Le chauffage ne fonctionne plus.

S'assurer de la demande de la régulation ou du thermostat.
S'assurer du fonctionnement du circulateur.

Émission de bruit dans l'installation.

Contrôler le remplissage de la chaudière et de l'installation.
Purger l'installation.
Alimenter en eau
Alimenter en électricité
Alimenter en combustible
Mettre sous tension et mettre l'eau chaude sanitaire en service.
Mettre en marche le chauffage

Le voyant lumineux rouge placé sur le boîtier de contrôle situé sur le dessus de la chaudière est allumé.

Vérifier la présence de granulés dans le silo, le cas échéant, procéder au remplissage.
Vérifier la présence de granulés dans le bol de combustion grâce aux trous d'air :
+ S'il n'y a pas de granulés dans le bol, vérifier s'il y a un blocage de granulés dans le conduit ou dans le vis de granulés, débloquer l'alimentation de granulés. Le cas échéant, vérifier le fonctionnement du moteur de vis grâce à un cordon d'alimentation fourni.
+ S'il y a du granulé dans le bol, ouvrir la porte brûleur et vider le bol du brûleur, vérifier si l'allumeur fonctionne, changer l'allumeur si nécessaire.

Couper l'alimentation générale de la chaudière pendant 10s minimum puis remettre sous tension

Le granulé n'arrive plus à la chambre de combustion.

Vérifier la position de la trappe de fermeture du MiniSilo ou du silo textile.

Liste des défauts et anomalies et comment les résoudre

Voyant orange - Anomalie sur la sonde extérieure

Pour une sonde filaire, vérifier les branchements.
Pour une sonde radio, vérifier les piles et son emplacement.
Vérifier que l'antenne est bien sortie de la chaudière.

- Anomalie sur une sonde d'ambiance

Pour une sonde filaire, vérifier les branchements.
Pour une sonde radio, vérifier les piles et son emplacement.
Vérifier que l'antenne est bien sortie de la chaudière.

- Anomalie sur la pression d'eau du circuit

Rajouter de l'eau à l'installation car la pression est insuffisante.

Voyant rouge - Défaut sécurité surchauffe

Le thermostat de sécurité est enclenché, retirer le capuchon (situé sous le tableau, derrière l'interrupteur marche / arrêt de la chaudière) et à l'aide d'une pointe, enfoncer la tige du thermostat pour le réarmer.

- Défaut brûleur

Appuyer sur le bouton/voyant rouge situé sur la boîte de contrôle du brûleur, le brûleur doit se remettre en marche.
Recommencer l'opération plusieurs fois si nécessaire.

- Défaut sur la pression d'eau du circuit

Sécurité manque d'eau : remplir d'eau l'installation et ajuster la pression du circuit.

- Défaut sonde de départ

Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.

- Défaut sonde primaire chaudière

Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.

- Défaut sonde ECS

Vérifier les branchements, qu'il n'y ait pas de court circuit, que le câble ne soit pas sectionné.

PERGE se réserve le droit d'apporter à n'importe quel moment, sans aucun préavis, des modifications techniques ou esthétiques aux produits. Les dessins, dimensions, schémas ou configurations, ne sont reportés qu'à titre d'informations.



380 Av. Salvador Allende – BP-7
26800 PORTES LES VALENCE
Tél: 04.75.57.81.63
Fax: 04.75.57.24.91
www.perge.fr